



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les Produits Dangereux Canadien (RPD) (DORS/2015/17)

FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit DYNATRANS MPV

Autres moyens d'identification

Code du produit 087319

Numéro M7G
Substance/mélange Mélange

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées Huile hydraulique

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL CANADA INC.
220, LAFLEUR
LASALLE, QUEBEC
H8R 4C9
Tel: (514) 595-7579 or 1-800-463-3955
Fax: (514) 595-5950

Point de contact service HSE

Adresse e-mail info@total-lub.ca

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-463-3955
Numéro de téléphone de l'entreprise +1 866 928 0789 (24h/24, 7d/7)
+1 215 207 0061 (24h/24, 7d/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au SIMDUT

Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au SIMDUT

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

Mentions de danger

Aucun(e)

Toxicité aiguë inconnue

2.48 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

Autres informations**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.**Propriétés environnementales** Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène.**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Mélange****Nature chimique** Huile minérale d'origine pétrolière.

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	64742-54-7	1-<3
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	265-158-7	64742-55-8	1-<3
Alkyl dithiophosphate de zinc	272-028-3	68649-42-3	1-<2.5
acide benzènesulfonique, comprenant des groupements propène, sel de calcium, superbasique	271-877-7	68610-84-4	0,25-<1

Informations complémentaires Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.**4. PREMIERS SECOURS****Mesures de premier secours pour les différentes voies d'exposition****Conseils généraux** EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.**Contact avec la peau** Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Le secouriste doit se protéger. Voir section 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent. Peut produire une réaction allergique.
Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes	Pas d'information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyen d'extinction approprié</u>	Dioxyde de carbone (CO ₂). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.
<u>Unsuitable Extinguishing Media</u>	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.
<u>Risque particulier</u>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. oxydes de phosphore.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à l'impact	Aucun(e).
Sensibilité à la décharge statique	Aucun(e).
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Eloigner le personnel non concerné.

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales	Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.
Autres informations	Voir Section 12 pour toute information supplémentaire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
-------------------------------	---

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.
Méthodes de nettoyage	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Prévention des incendies et des explosions	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes
--	---

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Brouillard d'huile minérale :
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée).

Légende Voir section 16

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Mesures de protection individuelle, comme le port d'un équipement de protection individuelle

Informations générales Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Protection des mains Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection respiratoire Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire muni d'une cartouche combinée vapeurs/particules. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques**

Aspect		limpide	
Couleur		Pas d'information disponible	
État physique @20°C		liquide	
Odeur		caractéristique	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Pas d'information disponible	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition		Pas d'information disponible	
Point d'éclair	> 220 °C > 428 °F	Pas d'information disponible	ASTM D92 ASTM D92.
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
supérieure		Pas d'information disponible	
inférieure		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative	0.870 - 0.880	@ 15 °C	ASTM D445
Masse volumique	870 - 880 kg/m ³	@ 15 °C	ASTM D445
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	64 mm ² /s	@ 40 °C	ASTM D445
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés comburantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		
Autres informations			
Point de congélation		Pas d'information disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

<u>Réactivité</u>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Conditions à éviter</u>	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.
<u>Matières incompatibles</u>	Oxydants forts.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. oxydes de phosphore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations concernant les voies d'exposition possibles**

Symptômes	Pas d'information disponible.
Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent. Peut produire une réaction allergique.
Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets différés, immédiats et chroniques d'une exposition à court-terme et à long-terme**Toxicité aiguë - Informations sur le produit**

Orale	Non classé d'après les données disponibles
Dermale	Non classé d'après les données disponibles
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds			

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

(pétrole), hydrotraités 64742-54-7	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic 64742-55-8	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
Alkyl dithiophosphate de zinc 68649-42-3	LD50 2230 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg (Rat)	
acide benzènesulfonique, comprenant des groupements propène, sel de calcium, superbasique 68610-84-4	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD 423)	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD 402)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé d'après les données disponibles.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un des composants entrant dans la formulation indique que les données dont il dispose montrent qu'au taux d'utilisation appliqué, aucune classification comme sensibilisant n'est requise.**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé d'après les données disponibles.**Cancérogénicité** Non classé d'après les données disponibles.**Toxicité pour la reproduction Effets sur les organes-cibles (STOT)** Non classé d'après les données disponibles. Aucun à notre connaissance.**STOT - exposition unique** Non classé d'après les données disponibles.**TSOC - exposition répétée** Non classé d'après les données disponibles.**Danger par aspiration** Non classé d'après les données disponibles.**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	EL50 (48h) > 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	
Distillates (petroleum),	EL50 (48h) > 100 mg	LL50 (96h) > 100 mg/l	EL50 (48h) > 10000 mg/l	

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

hydrotreated light paraffinic 64742-55-8	(Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	(Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	(Daphnia magna - OECD 202)	
Alkyl dithiophosphate de zinc 68649-42-3	EC50 (72h) 2 mg/l (Algae)	LC50 (96h) 4.5 mg/l (Fish)	EC50 (48h) 5.4 mg/l (Daphnia magna)	
acide benzènesulfonique, comprenant des groupements propène, sel de calcium, superbasique 68610-84-4	LC50 (72h) 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - static)	LC50 (96h) 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - semi static - OECD 203)	EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - static)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Distillates (pétroleum), hydrotreated light paraffinic 64742-55-8		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/21d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Alkyl dithiophosphate de zinc 68649-42-3			NOEC (28d) 1.8 mg/l (Fish)	
acide benzènesulfonique, comprenant des groupements propène, sel de calcium, superbasique 68610-84-4		NOELR (48h) 1.8 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)		

Effets sur les organismes terrestres Pas d'information disponible.**Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible

Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

logPow

Pas d'information disponible

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-
Alkyl dithiophosphate de zinc 68649-42-3	0.56

Mobilité

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

Air Il y a peu de pertes par évaporation

Eau Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Dispose of in accordance with all applicable national environmental laws and regulations. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG non réglementé

DOT non réglementé

MEX non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ADR/RID non réglementé

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

ADN non réglementé**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015/17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information requise en vertu du RPD

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :
Canada (DSL/NDL)
États-Unis (TSCA)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISIONNFPA
HMIS

Danger pour la santé 0 Inflammabilité 1
Danger pour la santé 0 Inflammabilité 1

Instabilité 0
Danger Physique 0

Danger particulier. -
Protection individuelle
X

Date de révision: 2017-08-30
Révision Publication initiale

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

Version HGHS



FDS n° : 087319

DYNATRANS MPV

Date de la version précédente: 2017-08-30

Date de révision: 2017-08-30

Version 1

NTP = National Toxicology Program = Programme National de Toxicologie

Section 8

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limits): Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
C:	Cancérogène	R:	Toxique pour la reproduction
Ceiling:	Valeur Limite Plafond		

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité